

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/REG236/N/1
17 janvier 2008

(08-0227)

Comité des accords commerciaux régionaux

Original: anglais

NOTIFICATION D'UN ACCORD COMMERCIAL RÉGIONAL

1. Membre(s) adressant la notification: Communautés européennes
2. Date de la notification: 16 janvier 2008
3. Notification au titre: <input checked="" type="checkbox"/> de l'article XXIV:7 a) du GATT de 1994 <input type="checkbox"/> de l'article V:7 a) de l'AGCS <input type="checkbox"/> du paragraphe 4 a) de la Clause d'habilitation
4. Parties à l'accord: Communautés européennes et Monténégro
5. Date de signature: 15 octobre 2007
6. Date(s) d'entrée en vigueur: 1 ^{er} janvier 2008
7. Description succincte de l'accord: L'Accord intérimaire sur le commerce et les mesures d'accompagnement établit une zone de libre-échange entre les Communautés européennes et le Monténégro au sens de l'article XXIV du GATT de 1994. Cette zone de libre-échange sera établie sur une période maximale de cinq ans à compter du 1 ^{er} janvier 2008, à l'issue de laquelle les droits de douane et les autres réglementations commerciales restrictives seront éliminés pour l'essentiel des échanges commerciaux entre les parties.
8. Le texte et les listes, annexes et protocoles y relatifs sont: <input checked="" type="checkbox"/> communiqués au Secrétariat de l'OMC (format électronique) <input checked="" type="checkbox"/> accessibles par le (les) lien(s) Internet officiel(s) ci-après: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:345:0002:0326:FR:PDF